

Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé

Rapport du Secrétariat

1. La recherche contribue de façon déterminante à améliorer la santé dans le monde et à instaurer une plus grande équité en santé car elle permet de concevoir des interventions et de les évaluer, elle donne aux gens les moyens de modifier des comportements qui nuisent à leur santé et elle sert de base à la prise des décisions dans le domaine de la santé. L'OMS, aux termes de sa Constitution, a en effet notamment pour fonction de « stimuler et guider la recherche dans le domaine de la santé » (article 2 n)).

2. L'OMS participe de longue date à la recherche sur les questions de santé et au renforcement du potentiel de recherche des pays en développement. Elle joue un rôle moteur en aidant à élaborer des interventions cruciales, en diffusant les résultats de la recherche, en établissant des normes et des étalons, en encourageant les partenariats et en sensibilisant les responsables de haut niveau à l'importance de la recherche, comme en témoigne le Sommet ministériel sur la recherche en santé qu'elle a organisé à Mexico du 16 au 20 novembre 2004. La recherche destinée à renforcer les systèmes de santé est d'une importance fondamentale pour la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour l'amélioration des systèmes de santé, pour le développement humain et l'instauration de l'équité en santé.

3. En application de la résolution WHA58.34 qui traite du Sommet ministériel sur la recherche en santé, le Secrétariat a rédigé un document d'information sur le rôle et les responsabilités de l'OMS dans le domaine de la recherche en santé en s'appuyant sur une évaluation initiale de ses activités en la matière¹ dont les principaux points sont repris ci-après. Le Comité consultatif de la Recherche en Santé (CCRS) a examiné ce document à sa quarante-cinquième session.² Il a noté que le document devait reconnaître qu'il incombe au CCRS de superviser la recherche en santé à l'OMS, souligner l'importance de la recherche sur les systèmes de santé et admettre la diversité des fonctions de recherche selon le niveau de l'Organisation.

4. La conclusion du document était que l'OMS a pour principale responsabilité de montrer l'exemple – appliquer les meilleures pratiques en étayant ses propres recommandations par des données fondées sur la recherche – et veiller à ce que ses programmes techniques intègrent des

¹ Document ACHR45/05.16 (peut être obtenu sur demande).

² Voir le document EB117/37.

recherches conformes à l'éthique. Plusieurs principes sous-tendent le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé. L'OMS s'engage notamment à utiliser les connaissances acquises par l'analyse des travaux de recherche existants susceptibles d'aider à améliorer la santé, à générer des instruments essentiels et à évaluer la qualité et l'utilité des interventions, des méthodologies et des programmes ; à renforcer le rôle et améliorer le fonctionnement des programmes de recherche coparrainés, sur la santé génésique et les maladies tropicales par exemple, dans des domaines particulièrement importants pour les pays en développement et qui requièrent une action mondiale coordonnée ; et à s'assurer que toutes les recherches menées au sein de l'Organisation correspondent aux besoins de ceux qui planifient les services de santé, y travaillent ou les utilisent, en particulier les populations négligées. En collaboration avec les principaux acteurs concernés, et notamment ceux qui parrainent la recherche, l'industrie et la société civile, l'Organisation s'emploie à créer un potentiel durable de recherche en santé et à faire en sorte que les résultats de la recherche servent à promouvoir la santé, prévenir et combattre les maladies, renforcer les systèmes de santé et instaurer une plus grande équité en santé.

5. Par l'intermédiaire du CCRS, des programmes de recherche coparrainés (dont le budget est déterminé par les Etats Membres) et de tous les programmes techniques associés aux recherches opérationnelles (dont émanent les informations utilisées pour établir les normes), l'Organisation joue un rôle important dans un certain nombre de domaines. C'est ainsi qu'elle encourage et soutient la recherche en santé et l'utilisation des résultats pour prendre des décisions intéressant la santé, et qu'elle exerce une influence et s'emploie à recueillir un consensus sur le programme mondial de recherche en santé ; qu'elle tente de résoudre des problèmes de recherche pouvant prêter à controverse ou négligés ; qu'elle recueille, rassemble et diffuse les résultats des recherches ; et qu'elle amène le grand public à avoir confiance dans la recherche en santé et à la soutenir.

6. Entre autres exemples de participation directe à la recherche en santé, il convient de citer les travaux effectués au CIRC et au Centre OMS pour le développement sanitaire à Kobe, au Japon. Le CIRC a pour mission de coordonner et d'effectuer des recherches sur les causes de cancer humain et les mécanismes de la cancérogenèse, et de concevoir des stratégies scientifiques de lutte anticancéreuse. Le Centre pour le développement sanitaire, qui fait partie intégrante de l'OMS, a été créé en 1995 conformément à un protocole d'accord décennal conclu avec des partenaires japonais et qui a récemment été prolongé de dix ans. Pendant ces dix ans, le Centre s'attachera à faire en sorte que les déterminants sociaux aient des effets optimaux sur la santé des populations exposées en milieu urbain. Sa récente sélection comme pivot du réseau de savoir sur les milieux urbains de la Commission OMS des Déterminants sociaux de la Santé complète cette approche. Le Centre, dont les recherches sont axées sur l'action, s'emploie à promouvoir la santé et à répondre aux besoins perçus de ces populations moyennant des interventions à l'échelon municipal. Cette approche de la recherche reconnaît le rôle moteur de plus en plus important que joue l'urbanisation et le rôle central des villes dans la modernisation et l'évolution sociale.

7. Une analyse des contraintes, des obstacles, des insuffisances et des besoins permettrait d'améliorer encore certains aspects de la participation de l'OMS à la recherche en santé, et notamment de développer la culture de la recherche au sein de l'Organisation, de fixer des normes pour diverses procédures liées à la recherche (comme l'éthique et l'examen par les pairs, l'établissement des priorités et l'évaluation de la pertinence), d'utiliser les résultats de la recherche (notamment les diffuser et en tenir compte dans les directives et les recommandations) et d'élargir l'accès à l'information intégrée. Dans ces domaines, les efforts des acteurs concernés et des partenaires, comme le secteur privé, les organismes qui parrainent la recherche et la société civile, complètent et soutiennent ceux de l'Organisation.

8. En mai 2006, la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a examiné la question. Les Etats Membres ont fait de nombreuses remarques et suggestions concernant le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé, mais ont décidé de renvoyer l'examen de la question à la session de janvier 2007 du Conseil exécutif.¹ Ainsi, le Conseil, à sa cent vingtième session, a examiné le rapport ci-dessus et adopté un projet de résolution amendé recommandant l'adoption d'une résolution par l'Assemblée de la Santé.²

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

9. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution contenu dans la résolution EB120.R15.

= = =

¹ Document WHA59/2006/REC/3, procès-verbal des quatrième et cinquième séances de la Commission B.

² Voir le document EB119/2006-EB120/2007/REC/2, procès-verbal de la onzième séance de la cent vingtième session du Conseil et procès-verbal de la douzième séance, section 3.